

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130214-2013\_B033-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2013  
Date de réception préfecture : 18/02/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_B033**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif au nettoyage spécialisé d'équipements de pré-collecte et de prestations associées (n°12M090)**

Le 14 février 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 février 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERRÉ Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

**Excusé(e)s :**

BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 14 FEVRIER 2013**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Jean-Marc PERRIN

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer un marché relatif au nettoyage spécialisé d'équipements de pré collecte et de prestations associées (n°12M090)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne un marché ayant pour objet l'exécution de prestations nécessaires à l'entretien extérieur des dispositifs de pré-collecte (colonnes enterrées, semi enterrées, systèmes escamotables ...) et à l'entretien intérieur/extérieur des aménagements destinés à accueillir les bacs de déchets ménagers, c'est-à-dire :

1. Prestations principales : lavage haute pression
2. Prestations associées : détagage

Le marché s'inscrit dans le cadre du renouvellement des prestations destinées à assurer la salubrité et la longévité des installations de pré-collecte mises à la disposition de la population sur le domaine public.

## **Exposé des motifs :**

Conformément à la délibération N° 2009\_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 1<sup>er</sup> février 2013.

## **Economie du marché :**

Le marché de prestations de services vise des opérations nécessaires à l'entretien extérieur des dispositifs de pré-collecte (colonnes enterrées, semi enterrées, systèmes escamotables...) et à l'entretien intérieur/extérieur des aménagements destinés à accueillir les bacs de déchets ménagers, consistant en :

1) *Prestations principales* correspondant à un lavage haute pression. Ce lavage comprend l'enlèvement des chewing-gums, affiches et autocollants sans lien avec le tri des déchets y compris les résidus de colle, de tous types de tâches et salissures sur les périscopes et les plateformes, l'essuyage des périscopes (notamment les parties inox), l'enlèvement et le remplacement à l'identique des autocollants détériorés, ayant un lien avec la CPA (logos, consignes de sécurité, consignes de tri, ...) fournis par les services de la Communauté du Pays d'Aix.

2) *Prestations associées* correspondant au détagage. Le détagage comprend notamment l'enlèvement des tags et des graffitis, l'enlèvement et le remplacement à l'identique des autocollants détériorés, ayant un lien avec la CPA (logos, consignes sécurité, consignes de tri, ...) fournis par les services de la Communauté du Pays d'Aix.

Le marché n'est pas alloti et ne comporte pas de tranches, ni de variantes.

La durée du marché est de 12 mois à compter de la date de notification. Il est renouvelable à l'expiration de la période initiale pour une période identique (12 mois) par reconduction tacite sans toutefois que sa durée totale puisse excéder quatre ans.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, le marché s'exécute par bons de commande, émis en fonction des besoins. Les prestations seront rémunérées par application des prix du Bordereau aux quantités réellement exécutées. Le montant total du marché s'inscrit dans la limite des seuils minimum et maximum suivants : Minimum : 100 000 € HT/AN ; Maximum : 250 000 € HT/AN.

Le marché est conclu à prix unitaires révisables selon les modalités de variation des prix fixées au CCATP.

Estimation du marché :

Le coût annuel de la prestation est estimé à 210.000,00 € HT.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, adressé le 19 octobre 2012 aux journaux ci-après, a été publié aux dates suivantes :

- |                             |                      |
|-----------------------------|----------------------|
| - JOUE                      | le 24 octobre 2012 ; |
| - BOAMP                     | le 24 octobre 2012 ; |
| - LA PROVENCE               | le 23 octobre 2012 ; |
| - et sur le profil acheteur | le 19 octobre 2012.  |

Avec une date limite fixée au 30 novembre 2012 à 12 heures.

Un avis rectificatif, adressé le 23 novembre 2012 aux mêmes organes de publication afin de reporter la date limite de remise des offres au 4 janvier 2013 à 12h00, a été publié aux dates suivantes :

- |                             |                       |
|-----------------------------|-----------------------|
| - JOUE                      | le 28 novembre 2012 ; |
| - BOAMP                     | le 28 novembre 2012 ; |
| - LA PROVENCE               | le 27 novembre 2012 ; |
| - et sur le profil acheteur | le 23 novembre 2012.  |

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 1<sup>er</sup> février 2013 a décidé d'attribuer le marché N° 12M090, relatif au nettoyage spécialisé d'équipements de pré collecte et prestations associées à la société TSCOM pour un montant estimatif de 68.184,50 € HT, dans la limite d'un montant minimum de 100 000 € HT et maximum de 250 000 € HT pour une durée 12 mois, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 1<sup>er</sup> février 2013 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché N° 12M090, relatif au Nettoyage spécialisé d'équipements de pré collecte et prestations associées à la société TSCOM pour un montant estimatif de 68.184,50 € HT, dans la limite d'un montant minimum de 100 000 € HT et maximum de 250 000 € HT pour une durée 12 mois, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 812 - Nature 61 558.

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif au nettoyage spécialisé d'équipements de pré-collecte et de prestations associées (n°12M090)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**1-5 FEV. 2013**